



Le Journal du SIFA

Publication du Syndicat Interdépartemental des Finances d'Aquitaine qui regroupe les sections syndicales CFDT du MINEFI des départements 24-40-47 et 64.

*Numéro spécial retraites
MAI 2003*

RETRAITES : IMPOSER NOS EXIGENCES

Un constat s'impose, les propositions annoncées aux confédérations syndicales puis par télévision interposée à la population par M. FILLON le 24 avril ne reviennent en aucun cas sur les dispositions adoptées par Balladur pour les salariés du privé en 1993, sinon pour les durcir à la marge, alors qu'elles vont provoquer une baisse sensible du pouvoir d'achat relatif des retraités.

La réforme des retraites annoncées par François FILLON et Jean-Paul DELEVOYE se résume à aligner par le bas le régime des retraites des fonctionnaires, que se soit en termes de durée de cotisations, de mode de calcul ou d'indexation des pensions.

Le gouvernement a enfourché le cheval de bataille du MEDEF, en faisant de l'allongement de la durée de cotisations l'axe unique de sa réforme.

Le contenu de la réforme FILLON constitue une attaque en règle des acquis sociaux qui pourrait conduire à rejeter à terme dans la misère une part importante de la population âgée : accentuation de la baisse des pensions pour les salariés du privé, de l'ordre de 30% à l'horizon 2020 et coupe franche de l'ordre de 20% sur celles du secteur public.

Si pour la CFDT il est juste que l'ensemble des salariés, quelque soit leur statut, partage le fardeau imposé par l'évolution démographique, rien dans la réforme annoncée ne permet au gouvernement de se prévaloir de l'équité.

Une véritable équité aurait consisté à améliorer le mode de calcul et d'indexation des salariés du privé, à garantir le niveau des pensions perçu par les moins aisés, quel que soit leur statut, et à permettre un départ anticipé à tous ceux qui, ayant commencé à travailler à l'âge de 15 ou 16 ans, atteignent leur 40 années de cotisations bien avant 60 ans.

Le souci d'une véritable équité aurait du également conduire le gouvernement à faire contribuer à l'effort de financement des retraites l'ensemble de la collectivité au-delà des seules cotisations sur les salaires et particulièrement les revenus financiers et ceux du patrimoine. Pour la CFDT il est inacceptable d'inscrire dans la loi le passage à 41 puis à 42 ans de cotisations. Les autres modes de financement ne doivent pas être écartés ; 1 point de CSG rapporte autant que l'allongement de deux ans de cotisations....

Enfin les fonctionnaires ne voient rien de concret en ce qui concerne les contrepartie aux efforts importants qui leur sont demandés.

Le SIFA CFDT ne retrouve pas dans les annonces du gouvernement les exigences qu'il porte pour une réforme des retraites juste et solidaire.

Le SIFA CFDT appelle l'ensemble des agents des administrations des Finances de la Dordogne, des Landes, du Lot et Garonne et des Pyrénées-Atlantiques à se mobiliser massivement le 13 mai 2003 avec l'ensemble des travailleurs du public et du privé.

**LE 13 MAI 2003
TOUS EN GREVE ET DANS
LES MANIFESTATIONS**

Communiqué de L' U.F.F.A CFDT

Réforme des retraites de la fonction publique Pour de vraies contreparties !

Les 19 et 20 mai, les conseils supérieurs des trois fonctions publiques vont examiner le projet de réforme du code des pensions civiles et militaires. Pour obliger le ministre de la fonction publique à prendre en compte les exigences de la CFDT, nous participons aux manifestations et à la grève du 13 mai 2003.

Le gouvernement doit notamment apporter des garanties sur :

- Un haut niveau de retraite, en assurant une retraite égale à 75 % de la rémunération globale, primes comprises, pour tous ; jusqu'à 100 % pour les basses pensions ;
- Le droit à la retraite dès 40 ans de cotisation, même avant l'âge de 60 ans ;
- La meilleure prise en compte des pénibilités et des métiers difficiles ;
- Une retraite choisie, en réaffirmant le droit à la retraite à 60 ans et sans pénaliser les carrières incomplètes ;
- La meilleure prise en compte du temps partiel pour le calcul de la pension ;
- La possibilité de rachat d'années d'études ;
- Des aménagements de fin de carrière assouplis (CPA).

***Pour garantir des retraites à la hauteur de nos exigences
Participons aux manifestations et à la grève du 13 mai***

Paris, le 2 mai 2003